

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 5327 à 5336présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 12

À la dernière phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« au »,

insérer les mots :

« gel du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cas d'accord de maintien dans l'emploi, il importe que toutes les parties prenantes à l'entreprise fassent des efforts : les salariés, les dirigeants, et les actionnaires. Cet amendement propose donc de geler le versement des dividendes aux actionnaires.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	5327	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	5328	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	5329	de	M.	François ASENSI
Adt n°	5330	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	5331	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	5332	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	5333	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	5334	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	5335	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	5336	de	M.	André CHASSAIGNE